

Emplois verts

Les enjeux

En ce 21^e siècle, nous faisons face à deux enjeux majeurs qu'il convient de traiter simultanément. Le premier consiste à éviter un dangereux changement climatique et la dégradation des ressources naturelles risquant de compromettre considérablement la qualité de vie des générations présentes et à venir. Le second est d'établir le développement social et le travail décent pour tous.

Le changement climatique, les catastrophes liées au climat et la surexploitation des ressources naturelles affectent déjà des millions d'hommes et de femmes dans le monde.

L'adaptation au changement climatique et les efforts pour le stopper, en réduisant les émissions et en adoptant des modèles de production et de consommation plus durables, ont des conséquences d'une portée considérable pour le développement économique et social et donc pour les entreprises et les emplois.

Les solutions pour relever ces deux défis peuvent être utilisées en synergie de façon à obtenir simultanément le droit au développement, la création d'emplois décents – en particulier pour les jeunes et les femmes – et à hisser des centaines de millions de personnes hors de la pauvreté tout en évoluant vers une économie durable, à faible émission de carbone.

L'évolution vers une économie verte aura quatre types de répercussions sur l'emploi: de nouveaux emplois seront créés, d'autres emplois, en particulier dans les secteurs à forte émission de carbone, seront remplacés voire éliminés et bon nombre de professions existantes seront redéfinies avec de nouveaux profils et de nouvelles compétences.

Les emplois verts sont au cœur de l'évolution positive qui relie le changement climatique et le développement. En assurant un travail décent aux femmes et aux hommes, les emplois verts satisfont aux Objectifs du Millénaire pour le développement 1 (Réduire l'extrême pauvreté et la faim) et 7 (Préserver l'environnement) qui se renforcent mutuellement.

La réponse de l'OIT

Toute activité de l'OIT sur l'emploi résulte du mandat que lui confèrent l'Agenda global pour l'emploi (2003) et la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008). En juin 2007, le Directeur général du BIT a lancé « l'Initiative pour des emplois verts » dans son rapport *Travail décent pour un développement durable*. La notion d'emplois verts résume la transformation des économies, des entreprises, des lieux de travail et des marchés du travail et l'évolution vers une économie durable à faible émission de carbone assurant un travail décent pour tous.

Sur la base des partenariats avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, la Confédération syndicale internationale et l'Organisation internationale des employeurs, l'initiative mobilise les gouvernements, les employeurs et les travailleurs afin qu'ils conçoivent et appliquent des politiques cohérentes et des programmes efficaces. Un emploi vert est un travail décent qui:

- réduit l'impact environnemental des entreprises et des secteurs économiques sur l'environnement à des niveaux qui sont finalement durables;
- contribue à réduire les besoins en énergie et matières premières, tout en évitant les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant aussi les déchets et la pollution, pour s'adapter au changement climatique et réhabiliter les services liés aux écosystèmes, notamment l'eau propre, la protection contre les inondations ou la biodiversité;
- peut être créé dans tous les pays, dans tous les secteurs et types d'entreprises, dans les zones rurales et urbaines, et peut inclure des travaux aussi bien manuels que hautement qualifiés.

Le Pacte mondial pour l'emploi de 2009 encourage le passage à une économie pauvre en carbone et favorable à l'environnement, contribuant ainsi à accélérer la reprise de l'emploi, réduire les clivages sociaux et favoriser les objectifs de développement.

Bon nombre de pays ont adopté des mesures économiques incitatives au travers d'investissements majeurs en faveur de l'économie verte durant la crise économique de 2009, d'autres pays ont intégré une économie verte ou croissance verte dans leurs stratégies de développement.

Pour concrétiser la création d'emplois verts, l'OIT a établi un Programme mondial pour les emplois verts, qui rassemble les connaissances et les capacités pertinentes du Bureau tout entier. Le programme appuie les gouvernements ainsi que les organisations d'employeurs et de travailleurs dans:

- la collecte de connaissances et d'outils analytiques;
- les conseils et l'assistance pour l'application de mesures pratiques;
- le renforcement des capacités.

Le Programme de l'OIT inclue les domaines de travail suivants:

1. Des outils pour les diagnostics d'impact sur le marché du travail et pour orienter l'élaboration des politiques;
2. Des approches pratiques pour rendre les entreprises plus écologiques;
3. La gestion et le recyclage des déchets;
4. Les énergies renouvelables et l'utilisation rationnelle de l'énergie;
5. Les emplois et entreprises durables dans le cadre de l'adaptation aux changements climatiques et une juste transition vers une économie durable et à faible émission de carbone.

Le Programme emplois verts s'est rapidement développé depuis sa création. Ses activités incluent:

- la participation active aux débats politiques internationaux, par exemple les négociations sur le climat, le G8 et le G20;
- l'analyse et recherche à l'échelle mondiale;
- la mise en œuvre de programmes en faveur des emplois verts dans 20 pays;
- la sensibilisation, le partage des connaissances et le renforcement des capacités des employeurs et des travailleurs et d'autres partenaires clés – telle est la base d'une participation active à la formulation et mise en application des politiques pertinentes.

Le Centre international de formation de l'OIT à Turin, Italie, offre une série de cours de formation sur les emplois verts.

L'Initiative sur les emplois verts fait suite à la formule « Unis dans l'action sur le changement climatique », qui est une priorité pour le système des Nations Unies. L'OIT participe activement aux négociations et aux travaux sur la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. L'objectif est de promouvoir l'inclusion de la dimension sociale et du travail décent dans les politiques relatives au changement climatique et politiques connexes. L'OIT contribue aussi à intégrer les thèmes du travail décent, des emplois verts, de la protection sociale et d'une transition juste dans les résultats de la Conférence des Nations Unies sur le Développement (Rio +20).

Principaux outils et ressources

Bureau International du Travail (BIT). 2007. *Le travail décent au service du développement durable - le défi du changement climatique*. Document du Conseil d'administration GB.300/WP/SDG/1, 300^e session (Genève).

—. 2008. *Incidences des changements climatiques sur l'emploi et le marché du travail*. Document du Conseil d'administration GB.303/ESP/4, 303^e session (Genève).

—; PNUE; OIE; CSI. 2008. *Emplois verts: Pour un travail décent dans un monde durable, à faibles émissions de carbone* (Genève).

Pour plus d'information merci de visiter notre page d'accueil: <http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/lang-fr/index.htm>



Kees van der Ree
Coordinateur, Programme emplois verts
/ Département de la création d'emplois
et du développement de l'entreprise

Nous contacter:
Département de la création
d'emplois et du développement
de l'entreprise
Secteur de l'emploi
Bureau international du Travail
4, route des Morillons
CH-1211 Genève 22 / Suisse
Tél: +41 22 799 6111
Courriel: empent@ilo.org
[www.ilo.org/global/topics/
green-jobs/lang-fr/index.htm](http://www.ilo.org/global/topics/green-jobs/lang-fr/index.htm)